

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 16 janvier 2017

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la Mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 16 janvier 2017 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire Denis Marion et les conseillers Nicole Guilbert, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin;

Était absent le conseiller Stéphane Brouillard;
Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Denis Marion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;

7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;

8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 449-16 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des normes architecturales dans la zone ZCA-12 et des normes d'implantation applicables aux bâtiments accessoires résidentiels dans les zones commerciales;

9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - décembre 2016;
 - 9.2 Délégué au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
 - 9.3 Régularisation du lot 5 999 078;

10. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION**
 - 10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - décembre 2016;

11. **ADMINISTRATION**
 - 11.1 Présentation des comptes à payer du mois de décembre 2016;
 - 11.2 Dépenses incompressibles;
 - 11.3 Fin du mandat d'Énaïrgie MC inc. pour l'entretien des unités de climatisation et de chauffage à la mairie;
 - 11.4 Réparation et entretien des unités de climatisation et de chauffage à la mairie;
 - 11.5 Renouvellement de la cotisation annuelle de l'ADMQ;
 - 11.6 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'OBV Yamaska;
 - 11.7 Renouvellement de l'adhésion annuelle de Solidarité rurale;

11.8 Demande d'aide financière- Gala de reconnaissance scolaire de l'école
secondaire Bernard-Gariépy;

12. Période de questions;
13. Affaires nouvelles;
14. Questions diverses;
15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Denis Marion, ouvre la séance ordinaire à 19h33.

Rés. 2017-01-001 2. Adoption de l'ordre du jour (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* »
ouvert.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-002 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le
5 décembre 2016, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire
la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 5 décembre 2016 et d'en
autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-003 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 et son suivi (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance
extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le
12 décembre 2016, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire
la lecture.

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 12 décembre 2016 et d'en
autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

CORRESPONDANCE

1. **SYLVIE RODIER ET JACQUES DESROSIERS** : Lettre de remerciement et rapport pour l'activité guignolée 2016. (1.8.2/01);
2. **COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY** : Présentation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020. (1.8.2/01);
3. **COUR MUNICIPALE** : Liste des frais de constat pour 2017. (1.2.5);
4. **GOVERNEMENT DU QUÉBEC - CABINET DU PREMIER MINISTRE** : Accusé de réception de notre résolution concernant notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. (1.2.1/09);
5. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Demande de renseignements dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 5.1 concernant la conversion de l'église en salle multifonctionnelle ainsi qu'un modèle de protocole d'entente. (11.8.2/03);
6. **M.M.Q.** : Transmission du calendrier des formations MMQ 2017. (1.2.2/01);
7. **SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC** : Présentation du rapport d'approbation des états financiers 2014. (1.11.5); - Rapport d'approbation du budget 2017. (1.11.5);
8. **R.A.R.C.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2016. (4.2.1/01);
9. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2016. (2.3.7);
10. **MUNICIPALITÉ SAINT-URBAIN-PREMIER** : Transmission de leur résolution no 12 concernant le remboursement des taxes municipales sur usage agricole. (1.8.2/01);
11. **PETER VAN LOAN, DÉPUTÉ** : Demande de soutien au projet de loi C-323 afin de protéger nos infrastructures patrimoniaux. (1.2.1/09).

5. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. Rapport du maire

Aucun rapport n'est déposé.

7. VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS

7.1 Suivi des différents comités

À titre informatif, les membres du Conseil résument les différents développements survenus dans chacun des comités.

8. RÈGLEMENT ET LÉGISLATION

Rés : 2017-01-004 8.1 Adoption du règlement numéro 449-16 modifiant le règlement de zonage numéro 293-91 afin d'ajouter des normes architecturales dans la zone ZCA-12 et des normes d'implantation applicables aux bâtiments accessoires (c. c. 11.4.2)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 595 248, dont une partie est adjacente à la rue Bonsecours, soit à l'emplacement où se trouvait l'ancienne crèmerie;

ATTENDU QUE cet emplacement a le potentiel d'être loti pour créer deux lots où de nouveaux bâtiments pourront être implantés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tient à ce que les nouveaux bâtiments qui seront construits sur cet emplacement s'harmonisent avec les bâtiments existants dans ce secteur;

ATTENDU QUE l'emplacement en question se trouve dans la zone ZCA-12;

ATTENDU QU'il y a lieu de bonifier les normes architecturales prescrites dans la zone ZCA-12;

ATTENDU QUE le règlement de zonage présentement en vigueur ne prévoit pas de normes d'implantation pour les bâtiments accessoires aux usages résidentiels situés dans les zones commerciales;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser des normes d'implantation pour les bâtiments accessoires aux usages résidentiels situés dans les zones commerciales;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces modifications nécessaires au bien de la collectivité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Massueville a adopté son premier projet de règlement à sa séance du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation à la séance du 5 décembre 2016 à 19h00, à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville;

ATTENDU QU'à cette assemblée, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du 7 novembre 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 16 janvier 2017**

3310

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 7.11 *Agrandissement, modification ou nouvelle construction dans les zones ZCA* est modifié par l'ajout des points suivants :

- a) Pour toute nouvelle habitation, le solage apparent en béton doit faire l'objet d'un aménagement paysager, être caché par une galerie ou être recouvert de pierres;
- b) Toute nouvelle habitation doit comprendre, au niveau du rez-de-chaussée, une galerie couverte par un toit longeant la totalité du mur avant (façade principale);
- c) Pour toute nouvelle habitation, lors de l'installation d'un revêtement extérieur en déclin de bois, de vinyle, d'aluminium ou de fibre de bois pressée, les coins du bâtiment doivent être accentués par une planche verticale (planche cornière) ayant entre 10 cm (4 po) et 20 cm (8 po) de largeur;
- d) Les ouvertures de toute nouvelle habitation doivent être entourées d'une planche de contour d'une largeur minimale de 8,5 cm (3,35 po) et maximale de 12 cm (4,7 po).

ARTICLE 2

L'article 7.4 *Bâtiments accessoires des établissements commerciaux* est remplacé et se lira désormais comme suit :

7.4 Bâtiments accessoires

Les bâtiments accessoires seuls sont interdits dans les zones commerciales. Les bâtiments accessoires des établissements commerciaux sont permis dans les cours latérales et arrière. Ces bâtiments accessoires ne doivent jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal auquel ils sont associés. Ils doivent de plus être recouverts de matériaux de revêtement similaires ou s'harmonisant avec ceux du bâtiment principal. Les conteneurs ainsi que les camions-remorque utilisés à des fins d'entreposage sont interdits sur les terrains des zones commerciales pour une durée supérieure à 72 heures.

Normes d'implantation des bâtiments accessoires aux bâtiments commerciaux

Type de bâtiment accessoire	Nombre d'unités autorisées	Superficie maximale	Marge avant*	Marges latérales et arrière, minimales	Hauteur maximale à la ligne faitière**	Distance par rapport au bâtiment principal
<u>Garage</u>	<u>Pas limité</u>	<u>10% d'occupation maximum</u>	*	<u>1,5 m (5 pi)</u>	**	<u>3 m (10 pi)</u>

<u>Dépôt, entrepôt, hangar</u>	<u>Pas limité</u>	<u>15% d'occupati on maximum du terrain</u>	*	<u>1,5 m (5 pi)</u>	**	<u>3 m (10 pi)</u>
--	-------------------	---	---	-------------------------	----	------------------------

* Le bâtiment accessoire ne doit jamais être situé dans la cour avant du bâtiment principal.

** Voir le premier paragraphe de l'article 7.4.

Dans le cas des bâtiments accessoires aux usages résidentiels, les normes d'implantation applicables aux zones résidentielles prévues à l'article 6.5 s'appliquent.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil du Village de Massueville, le lundi 16 janvier 2017, sous le numéro de résolution 2017-01-004.

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

9. SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - décembre 2016 (c. c. 16.2.6)

Le rapport du mois de décembre 2016 est déposé au Conseil.

Rés. 2017-01-005

9.2 Délégué au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (c. c. 16.2.9/01 & 1.11.6)

La directrice générale informe les membres du Conseil que madame Lucie Blain a remis sa démission à titre de représentante des citoyens de Massueville au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER Suzanne Lalande déléguée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU),
comme représentante des citoyens de Massueville.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-006 **9.3 Régularisation du lot 5 999 078** (c.c. | 6.6 & 9.5.1)

CONSIDÉRANT QUE Guy Cloutier et Denise Forcier ont acquis, en 1984, de Sylvio Blain, une partie de l'emprise projetée de la rue Saint-Nicolas, sans désignation cadastrale, sous le numéro d'acte 14 235 806;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, l'emprise projetée acquise par monsieur Cloutier et madame Forcier est maintenant connue comme étant du lot numéro 5 999 078 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réforme cadastrale en 2006, ce lot a été attribué par erreur à la Municipalité du Village de Massueville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Massueville régularise cette situation, en cédant les droits de propriété, afin que monsieur Cloutier et madame Forcier apparaissent au registre foncier à titre de propriétaires dudit lot.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE MANDATER pour et au nom de la Municipalité du Village de Massueville, Denis Marion, maire et France St-Pierre, directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour cette cession.

Adopté à l'unanimité

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

10.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées – décembre 2016 (c. c. | 3.2.2/01)

Le rapport du mois de décembre 2016 est déposé au Conseil.

11. ADMINISTRATION

Rés. 2017-01-007 **11.1 Présentation des comptes à payer du mois de décembre 2016** (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 31 décembre 2016.

Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 16 janvier 2017**

3313

liste des factures à payer en date du 31 décembre 2016.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 42 401.81 \$

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

<u>NO CHÈQUE</u>	<u>FOURNISSEURS</u>	<u>MONTANT</u>
C1600315	École Christ-Roi (téléphone école-2016)	110.42
C1600316	M.R.C. de Pierre-De Saurel (m.a.j. rôle déc. quote-part déchet, écocentre-déc.2016) . 4	183.29
C1600317	Municipalité de Saint-Aimé (photocopies couleur)	33.80
C1600318	R.I.P.I. (quote-part décembre 2016)	4 937.26
C1600319	BuroproCitation (lecture copieur au 24-11-2016).....	107.32
C1600320	Manon Paulhus (ménage bureau de déc. 2016 et lavage vitres)	155.22
C1600321	École Christ-Roi (aide financière-cours natation)	100.00
C1600322	R.A.R.C. (consom.d'eau novembre 2016, travaux 933, Royale).....	2 260.32
C1600323	ANNULÉ	
C1600324	Dépanneur S.G. Bardier (essence camion)	57.05
C1600325	9325-0165 Québec inc./François Poulin (ass. tech. station épuration)	436.91
C1600326	Lapointe électrique inc. (vérification panneau élect.usine)	326.55
C1600327	Francis Lapointe-Lamoureux (loc. école décembre 2016)	60.00
C1600328	Petite caisse (décorations Noël et timbres).....	26.35
C1600329	Tétra Tech inc. (dossier TECH 2014-2018).....	110.38
C1600330	Fédération Québécoise des municipalités (transport Dicom).....	40.72
C1600331	R.A.R.C. (entrée d'eau rue Bonsecours)	900.00
C1600332	Ô Chalet Aimé-Massue (aide financière-Pacte rural)	4 275.00
C1600333	Tetra Tech inc. (études reconstruction rues Varennes, St-Nicolas et Durocher)	8 789.85
C1600334	Lapointe électrique inc. (réparation système chauffage à l'usine).....	227.65
L1600144	FondAction (cotisations REER-nov. 2016).....	340.00
L1600145	Hydro-Québec (600, rue Royale-29 nov. 2016).....	2 440.26
L1600146	Fonds de solidarité FTQ (cotisations REER-nov. 2016)	600.00
L1600147	Visa Desjardins-France (journal nov. 2016, conversion PDF, rouleaux timbres)	278.17
L1600148	Hydro-Québec (30-11-2016- 378, Bonsecours).....	165.48
L1600149	Hydro-Québec (30-11-2016- 599, Royale)	352.70
L1600150	Hydro-Québec (30-11-2016 - éclairage public)	508.01
L1600151	Hydro-Québec (30-11-2016- 246, Bonsecours).....	799.14
L1600152	Hydro-Québec (7-12-2016, rue Varennes)	36.75
L1600153	Hydro-Québec (7-12-2016, rue Durocher)	42.45
L1600154	Hydro-Québec (7-12-2016, rue Varennes)	105.62
L1600155	FondAction (cotisations REER décembre 2016)	325.00
L1600156	Ministre du Revenu Québec (remises décembre 2016)	5 655.33
L1600157	Receveur général du Canada (remises décembre 2016).....	2 196.81
L1600158	Fonds solidarité FTQ (cotisations REER décembre 2016).....	650.00
Total :		42 401.81 \$

Adopté à l'unanimité.

Rés. 2017-01-008 **11.2 Dépenses incompressibles** (c.c. | 11.1/01)

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;

IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, de même que la secrétaire adjointe, à payer les factures pour les dépenses suivantes, durant l'année 2017, sans attendre l'autorisation du conseil :

- Salaires et vacances des employés et élus;
- Remise des retenues sur les salaires aux gouvernements, FTQ et la CSN;
- Tous les services de communication tels que le téléphone et cellulaire;
- Électricité;
- Visa;
- Frais de poste;
- Immatriculation;
- Service de la dette;
- Loyer de la bibliothèque;
- Quote-part des différents organismes tels que la Régie d'Incendie et la Régie d'Aqueduc, la bibliothèque, comité du Parc et les Loisirs de Saint-Aimé et Massueville.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-009 **11.3 Fin du mandat d'Énaergie MC inc. pour l'entretien des unités de climatisation et de chauffage à la mairie** (c.c. 19.4.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

DE METTRE fin au mandat donné à Énaergie MC inc., résolution 2015-11-188, pour l'entretien des unités de climatisation et de chauffage à la mairie

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-010 **11.4 Réparation et entretien des unités de climatisation et de chauffage à la mairie** (c.c. 19.4.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Climatisation Jimmy Chassé pour procéder au remplacement du cylindre de l'humidificateur de l'unité de chauffage au coût de 469.28 \$ plus les taxes applicables.

D'ACCEPTER la soumission de Climatisation Jimmy Chassé pour procéder à la réparation de la thermopompe au coût de 486.50 \$ plus les taxes applicables.

DE RETENIR les services de Climatisation Jimmy Chassé pour procéder à l'entretien préventif des trois unités de climatisation et chauffage à raison de deux fois par année, comprenant :

- Le remplacement des filtres (coût des filtres non inclus);
- Vérification du bon fonctionnement du système de refroidissement, du système de chauffage;
- Vérification de l'humidificateur (une fois par an);
- Nettoyage du condenseur (une fois par an);

- Nettoyage de l'échangeur d'air (une fois par an).
- Les réparations, les pièces et les nettoyages supplémentaires ne sont pas inclus.

Pour un montant de 120.00 \$ plus les taxes applicables.

Afin de donner application à cette résolution, ces montants sont disponibles au poste budgétaire « *Entretien et réparation - Bâtiment & terrain* » (02-130-00-522-00).

Adopté à l'unanimité

Rés.2017-01-011 **11.5 Renouvellement de la cotisation annuelle à l'ADMQ** (c.c. | 11.5.1)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER la cotisation annuelle de la Municipalité à l'ADMQ au coût de 793 \$ plus les taxes, incluant la caution. Un montant de 445 \$ est prévu au poste « *Cotisations & associations* » (02-130-00-494-00) et un autre montant de 348 \$ est prévu au poste budgétaire « *Cautionnement* » (01-130-00-424-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2017-01-012 **11.6 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'OBV Yamaska** (c.c. | 11.5.1)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Richard Gauthier;
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER l'adhésion annuelle à l'OBV Yamaska au montant de 50 \$, montant prévu au budget au poste « *Cotisations & associations* » (02-130-00-494-00).

Adopté à l'unanimité

11.7 Renouvellement de l'adhésion à Solidarité rurale du Québec (c.c. | 11.5.1)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2017-01-013 **11.8 Demande d'aide financière - Gala de reconnaissance scolaire de l'école secondaire Bernard-Gariépy** (c.c. | 11.2.1/09)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'aide financière de l'école secondaire Bernard-Gariépy au sujet de son gala de reconnaissance scolaire qui se tiendra les 14 et 15 juin 2017.

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ à l'école secondaire Bernard-Gariépy afin de reconnaître la réussite scolaire. Montant disponible au poste budgétaire suivant : « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00).

Adopté à l'unanimité

12. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

13. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

14. Questions diverses

Une période couvrant les questions diverses est tenue à l'intention des membres du Conseil.

Rés.2017-01-014

15. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Gauthier;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h15.

Adopté à l'unanimité.

Denis Marion
Maire

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière